

CHAMPIONNAT DE VENDEE JEUNES
CHAUCHE – 12 & 13 NOVEMBRE 2022

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nous rappelons à toutes et à tous que, au vu des dernières dispositions de la crise sanitaire :

LE MASQUE EST RECOMMANDE

Article 1 :

Le C. D. J.E 85 représenté par le Club « CHAUCHE CHESS CLUB » organise le **CHAMPIONNAT DE VENDEE JEUNES 2022** le 12 et 13 NOVEMBRE 2022

A

Salle Arc-en-ciel, 38 rue de Grasla
85140 CHAUCHE

Article 2 : TOURNOIS

Il comprend plusieurs tournois :

- championnat de Vendée pupilles 2022
- championnat de Vendée pupilles filles 2022
- championnat de Vendée benjamins 2022
- championnat de Vendée benjamines 2022
- championnat de Vendée minimes 2022
- championnat de Vendée minimes filles 2022
- championnat de Vendée Juniors Cadets 2022

Article 3 : APPARIEMENT

Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : 6 rondes, appariements au système **SUISSE STANDARD** (C04), forts-faibles, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur (**programme PAPI 3.3.26**, homologué par la FFE) pour tous les championnats,
sauf si ;

le nombre de joueurs est insuffisant, les tournois seront apparié au système toutes rondes aller et retour . (voire inversion de couleur)

Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait contrôler la validité de leur licence au plus tard le samedi 12 NOVEMBRE 2021 à 9 h 30 ; les appariements sont donnés à titre indicatif.

L'appariement officiel est affiché sur le lieu du tournoi 5 minutes avant le début de la 1^{ère} ronde.

Article 4 :

Les **règles du jeu** sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE), telle qu'adoptée par

le 88^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs

entrent en vigueur le 1er janvier 2018.

Article 5 : CADENCE

La **cadence** est de 50 minutes avec incrémentation de 10 secondes par coup.

Article 6 : DEPARTAGES

Le **départage** des ex æquo se fait de la manière suivante : Buchholz , Buchholz tronqué et Performance

(l'ordre des grilles PAPI 3.3.6 fait foi). Pour tous les championnats de Vendée dont l'appariement se fait au système suisse.

Le **départage des ex æquo** se fait de la manière suivante : Sonneborg Berger Buchholz tronqué et Performance (l'ordre des grilles PAPI 3.3.6 fait foi). Pour tous les championnats de Vendée dont l'appariement se fait au système toutes rondes.

Article 7 : Lieux, dates et horaires

Les parties se jouent :

à la salle ARC EN CIEL

38 rue de Grasla

85140 CHAUCHE

Clôture des inscriptions	Le samedi 12 novembre 2022 à 9h30
Pointage, vérification des Licences (Licence A obligatoire)	Le samedi 12 novembre 2022, de 8h45 à 9h30 (tout joueur arrivant après 9h30 sera apparié à la Ronde 2)
Horaires de Jeu	
- Ronde 1	Le samedi 12 NOVEMBRE 2022, à 10h00
- Ronde 2	Le samedi 12 NOVEMBRE 2022, à 13h30
- Ronde 3	Le samedi 12 NOVEMBRE 2022, à 15h45
- Ronde 4	Le dimanche 13 NOVEMBRE 2022, à 10h00
- Ronde 5	Le dimanche 13 NOVEMBRE 2022, à 13h30
- Ronde 6	Le dimanche 13 NOVEMBRE 2022, à 15h45
REMISE DES PRIX	Le dimanche 13 NOVEMBRE 2022, à 18h00

Entrée interdite pour les **spectateurs**.

Cependant, conformément à l'article des Règles du Jeu, l'arbitre peut ponctuellement limiter l'accès au tournoi.

LES ANIMAUX SONT INTERDITS DANS L'ESPACE DE JEUX

Article 8 : ARBITRES ET ORGANISATEURS

POTIRON Nicolas	Arbitre	Arbitre Fédéral 02
	Arbitre	
ARCHAMBAUD Tony	Organisateur	CHAUCHE CHESS CLUB
BRANCARD Yannick	Organisateur	CDJE 85

Article 9 : Commission d'appel

Article 10 : CONDUITE DES JOUEURS

Les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et le choix de leur couleur.

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du joueur d'échecs (voir annexe). Tout comportement incorrect, y compris à

l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du tournoi. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

Les règlements régissant les appareils électroniques sont à présent très strictes. Aucun téléphone mobile n'est autorisé dans la salle de tournoi et cela ne fait aucune différence qu'il soit allumé ou non. Si

un téléphone mobile (même éteint) est découvert sur un joueur, sa partie est immédiatement perdue et son adversaire gagnera. Le résultat sera 1-0 ou 0-1. Peu importe si, lorsque le téléphone mobile est découvert, l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur fautif par aucune suite de coups légaux : il gagne la partie.

Toutefois, le règlement de la compétition permet que de tels appareils soient laissés dans le sac d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.

L'utilisation de téléphone portable, de baladeur ou de matériel électronique est strictement interdite dans l'espace de jeu. Les téléphones doivent être éteint et mis en consigne sur la table de l'arbitre ou mis dans un sac fermé restant dans l'aire de jeux.

L'Arbitre pourra vérifier la présence (ou non) d'un appareil électronique susceptible de supporter un logiciel de jeu d'Echecs en demandant au joueur de vider ses poches.

Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission de l'Arbitre et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

A l'issue de la partie, les joueurs ne devront en aucun cas rester dans l'aire de jeux.

Il convient d'éviter toute conversation ou lecture suspecte.

Les stands de littérature échiquéenne ne peuvent ouvrir qu'à l'issue de la 1^{ère} heure de jeu

Une salle d'analyse sera mise à la disposition des joueurs ; les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité apporte à l'Arbitre les feuilles de parties dûment complétées (résultat clairement indiqué) et signées par les deux joueurs. Les compétiteurs sont autorisés à conserver le double de la feuille de partie, l'original doit être remis à l'Arbitre. Ils doivent remettre leur jeu en place, éteindre la pendule électronique.

Les joueurs inscrits peuvent solliciter auprès de l'Arbitre une ou plusieurs absences. Dans ce cas, ils ne sont pas appariés pour la (les) ronde(s) concernée(s).

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'Arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante.

Signalement des abandons non justifiés au Directeur des tournois, titres et sanctions pour

les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 11 : CLASSEMENT

Dans chaque tournoi, sont qualifiés les joueurs ayant totalisé au moins **un point de plus que la moyenne à condition de ne pas avoir été forfait lors d'une ronde du tournoi.**

En cas d'effectifs insuffisants et de regroupement de 2 catégories d'âge en un seul tournoi, **les 2 premiers de chaque catégorie seront alors qualifiés.**

Tous les Champions de Ligue de la saison précédente sont qualifiés d'office qu'ils changent de catégories ou non.

Pour les féminines

1) si une joueuse choisit de jouer en Mixte:

- elle sera classée comme Mixte et non comme Féminine.
- elle perd de facto la possibilité de se qualifier directement pour la phase suivante en féminine, **elle doit donc faire la moitié des points +1 pour se qualifier aux Ligues.**

2) si une joueuse choisit de jouer en Féminine:

- elle sera classée en Féminine et non en Mixte.
- elle doit se classer dans **les 5 meilleures joueuses** pour se qualifier aux Ligues (**on enlève de la liste des féminines celles qui ont choisi de jouer en mixte**).

Si elle finit dans les 5 premières elle est qualifiée, dans le cas où elle est plus que 5ème elle est repêchable.

Les féminines doivent remplir la fiche « choix de la joueuse » avant la compétition.

Dérogations : Chaque département possède deux dérogations qu'il devra donner en priorité à un joueur absent lors des championnats départementaux pour maladie, voyage scolaire ou autre.

Article 12 :

La cérémonie de remise des prix commence à 18h00 le dimanche 13 NOVEMBRE 2022.

Mode de répartition des prix : attribution « à la place ».

Article 13 :

L'inscription aux CHAMPIONNAT DE VENDEE JEUNES 2022 implique l'acceptation du présent Règlement Intérieur.

L'Arbitre,

POTIRON Nicolas

L'Organisateur,

BRANCARD Yannick